

## Les 3 choses à savoir sur les sociétés coopératives

Le 2 juillet 2022, les coopératives célèbrent leur modèle entrepreneurial à l'occasion de la 100<sup>ème</sup> Journée internationale des coopératives. Le modèle coopératif n'est pas toujours bien connu du grand public... pourtant la croissance que connaissent les Scop et les Scic appelle le plus grand nombre à s'intéresser à ces entreprises dirigées par le bon sens social, économique et environnemental. Les Scop & Scic sont ces entreprises et la CG Scop est leur porte-voix !

### BON À SAVOIR #1 : LES SCOP & LES SCIC : UN MODÈLE DEMOCRATIQUE DURABLE

Les Scop (Sociétés coopératives et participatives) et Scic (Sociétés coopératives d'intérêt collectif) sont des sociétés de forme SA, SARL ou SAS, qui fonctionnent selon des principes démocratiques : chaque associé détient une voix lors des assemblées générales, quel que soit le montant de son capital.

→ Les salariés des Scop sont associés majoritaires et vivent un projet commun en mutualisant équitablement les risques et les grandes décisions stratégiques.

→ Quant aux Scic, elles réunissent différentes parties prenantes physiques ou morales autour d'un projet collectif.

# 4 122

sociétés

3 801

Sociétés coopératives

2 590 Scop

(Sociétés coopératives et participatives)

321

filiales

1 211 Scic

(Sociétés coopératives d'intérêt collectif)

# 81 084

effectifs salariés

71 084

dans les coopératives

57 894

dans les Scop

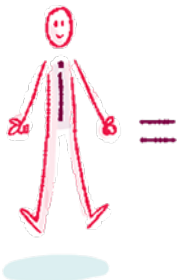
10 000

dans les filiales

13 190

dans les Scic

### BON À SAVOIR #2 : UNE GOUVERNANCE EGALITAIRE



**LES SCOP** sont les seules structures coopératives dont les membres associés sont les salariés. Avec au moins 51 % du capital et 65 % des voix, les salariés associés participent aux grandes décisions stratégiques en assemblée générale selon le principe « **1 personne = 1 voix** » et élisent leurs dirigeants.

**DANS UNE SCIC**, les salariés décident aux côtés des autres associés : producteurs, clients, fournisseurs, bénévoles, mais aussi collectivités, associations ou entreprises privées.

### BON À SAVOIR #3 : UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DES BÉNÉFICES

Le statut Scop prévoit une répartition équitable du résultat annuel de l'entreprise :

- Une part pour tous les salariés sous forme de participation ou complément de salaire (25 % minimum et 46 % en pratique),
- Une part pour les salariés associés (33 % maximum, 11 % en pratique) sous forme de dividendes.
- Une part, d'au moins 16 % des bénéfices et de 43 % dans la pratique, est affectée en réserves, dites impartageables.

Elles vont contribuer, tout au long du développement de l'entreprise, à consolider les fonds propres et à assurer sa pérennité, et ce suivant une stratégie de long terme. L'apport en capital des salariés associés leur est remboursé sans plus-value lorsqu'ils quittent l'entreprise.

Quant à la Scic, elle a l'obligation de mettre en réserves impartageables 57,5 % de ses résultats (jusqu'à 100 % en pratique).

*“Entre 2017 et 2021, les sociétés coopératives ont progressé de 27 % ce qui représente 32 % d'emplois supplémentaires pour un total de de 4 122 sociétés (filiales comprises) et 81 084 salariés pour un poids économique de 7,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Avec un objectif ambitieux de près de 100 000 emplois en 2022, les Scop et les Scic ont vocation à créer des activités et des emplois sur les territoires, tout en ayant la particularité d'associer*

*les parties prenantes à la gouvernance et de réinvestir leurs excédents dans leur projet économique et social”, explique Jacques Landriot, président de la CG Scop.*

### **A propos de la CG Scop**

*La Confédération générale des Scop et des Scic, aussi appelée le Mouvement Scop, est le porte-parole des 81 084 salariés des Scop, Sociétés coopératives et participatives, et Scic, Sociétés coopératives d'intérêt collectif, auprès des pouvoirs publics et des acteurs politiques, économiques et sociaux. Elle a pour mission de coordonner et d'animer le réseau de 4 122 sociétés coopératives, présent sur tout le territoire avec 9 unions régionales et 4 fédérations de métiers (BTP, industrie, communication, CAE).*

*Les Scop et les Scic s'inscrivent pleinement dans l'économie sociale et solidaire et le Mouvement propose un service complet aux structures adhérentes et porteurs de projet : accueil et suivi personnalisé, accompagnement juridique, solutions de financements adaptées à la création d'entreprises comme à leur développement, formations, échanges professionnels...*

### **Contacts presse**

Agence Shadow communication

Nina Djitli Chaumont – [ninadjitlichautmont@shadowcommunication.fr](mailto:ninadjitlichautmont@shadowcommunication.fr) – 06 62 94 86 84

Karima Doukkali – [karimadoukkali@shadowcommunication.fr](mailto:karimadoukkali@shadowcommunication.fr) – 07 77 36 64 10

Aurélie Vinzent – [aurelievinzent@shadowcommunication.fr](mailto:aurelievinzent@shadowcommunication.fr) – 06 58 66 80 49